



44 NANTES
Agence
5 rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
Tél. 02 98 90 77 87
*(à partir de mi-2018
3 Ter rue Auguste Brizeux)*

56 LORIENT
Agence
7 rue de Kerraval
29600 Morlaix
Tél. 02 98 88 13 86

35 SAINT-MALO
Agence
3 avenue
29200 Brest
Tél. 02 98 46 12 13

29 BREST
Agence
14 rue Louis et René Moine
35200 Rennes
Tél. 02 23 35 05 50

22 MORLAIX
Agence
21 mail Pablo Picasso
BP 12114
44021 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 94 44 87

44 NANTES
Agence
55 cours Kennedy
35000 Rennes
Tél. 02 99 54 70 90

56 LORIENT
Agence
52B cours de Chazelles
56100 Lorient
Tél. 02 97 35 11 11

35 SAINT-MALO
Agence
13 avenue des Comptoirs
35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 21 31 50

22 MORLAIX
Agence
21 mail Pablo Picasso
BP 12114
44021 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 94 44 87

44 NANTES
Agence
55 cours Kennedy
35000 Rennes
Tél. 02 99 54 70 90

56 LORIENT
Agence
52B cours de Chazelles
56100 Lorient
Tél. 02 97 35 11 11

22 MORLAIX
Agence
14 rue Louis et René Moine
35200 Rennes
Tél. 02 23 35 05 50

44 NANTES
Agence
7 rue de Kerraval
29600 Morlaix
Tél. 02 98 88 13 86

56 LORIENT
Agence
5 rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
Tél. 02 98 90 77 87



INFO PRATIQUE

Les plafonds de ressources 2018

POUR L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

CATÉGORIE DES MÉNAGES	PLA. d'intégration ⁽³⁾		PL.U.S.		120 % PL.U.S.		P.L.S. (130 % PL.U.S.)		P.L.I. zone B1 ⁽⁴⁾ <small>(signés à compter du 1^{er} janvier 2015)</small>		P.L.I. zones B2 et C ⁽⁴⁾ <small>(signés à compter du 1^{er} janvier 2015)</small>	
	Annuelles*	Mensuelles	Annuelles*	Mensuelles	Annuelles*	Mensuelles	Annuelles*	Mensuelles	Annuelles*	Mensuelles	Annuelles*	Mensuelles
(nombre de personnes composant le ménage)												
1 pers. seule	11 167 €	1 034 €	20 304 €	1 880 €	24 365 €	2 256 €	26 395 €	2 444 €	30 572 €	2 831 €	27 515 €	2 548 €
2 pers. ne comportant aucune pers. à charge ⁽²⁾ à l'exclusion des jeunes ménages ⁽¹⁾	16 270 €	1 506 €	27 114 €	2 511 €	32 537 €	3 013 €	35 248 €	3 264 €	40 826 €	3 780 €	36 743 €	3 402 €
3 pers. ou 1 pers. seule avec 1 pers. à charge ⁽²⁾ ou jeune ménage sans pers. à charge ⁽¹⁾	19 565 €	1 812 €	32 607 €	3 019 €	39 128 €	3 623 €	42 389 €	3 925 €	49 097 €	4 546 €	44 187 €	4 091 €
4 pers. ou 1 pers. seule avec 2 pers. à charge ⁽²⁾	21 769 €	2 016 €	39 364 €	3 645 €	47 237 €	4 374 €	51 173 €	4 738 €	59 270 €	5 488 €	53 344 €	4 939 €
5 pers. ou 1 pers. seule avec 3 pers. à charge ⁽²⁾	25 470 €	2 358 €	46 308 €	4 288 €	55 570 €	5 145 €	60 200 €	5 574 €	69 725 €	6 456 €	62 753 €	5 810 €
6 pers. ou 1 pers. seule avec 4 pers. à charge ⁽²⁾	28 704 €	2 658 €	52 189 €	4 832 €	62 627 €	5 799 €	67 846 €	6 282 €	78 579 €	7 276 €	70 721 €	6 548 €
Par pers. à charge supplémentaire	3 202 €	296 €	5 821 €	539 €	6 985 €	647 €	7 567 €	701 €	8 766 €	812 €	7 888 €	730 €

* Les ressources annuelles correspondent au revenu fiscal de référence (Rf), le revenu mensuel au revenu déclaré (soit Rf/0,9/12).
 (1) sont considérés comme jeunes ménages les couples mariés, pacsés ou vivant en concubinage dont la somme des âges des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans.
 (2) sont considérées comme personnes à charge : les enfants qui n'ont pas établi une déclaration d'impôt sur le revenu en leur nom propre, les ascendants d'au moins 65 ans non imposables et les parents titulaires d'une carte d'invalidité et non imposables.
 (3) Les attributions pour les PLA à loyer minoré ou PLA d'intégration doivent répondre au double critère = Revenus N-2, Revenus 3 derniers mois.
 (4) Pour les définitions de zones, nous consulter.